

RECOMMANDATION DU PACP ET ÉCHÉANCE	RÉPONSE DU SCC À LA RECOMMANDATION 3
<p>Surveillance dans la collectivité</p> <p>Recommandation 3</p> <p><u>EN 2019, le PACP a demandé</u> au SCC de présenter au Comité un rapport faisant état des progrès au chapitre de la présentation de tous les renseignements pertinents sur les soins de santé aux ALC chargés de l'élaboration du plan de libération, et de la surveillance en temps utile des progrès par rapport à ce plan.</p> <p>Cependant, la réponse initiale n'a pas été envoyée en raison de la dissolution du Parlement pour l'élection de 2019.</p>	<p>Le SCC a pris trois mesures pour donner suite à cette recommandation, notamment un examen de la politique sur la communication de renseignements aux ALC, un examen périodique des dossiers de gestion de cas et un projet d'amélioration de la qualité axé sur l'exhaustivité de l'information fournie et intégrée à la stratégie communautaire.</p> <p>En ce qui a trait à l'examen de la politique sur la communication de renseignements aux ALC, le SCC a procédé à un examen de cette politique, y compris des documents qui ont été fournis, de la rapidité et des moyens par lesquels ils l'ont été. Le SCC a publié une nouvelle orientation stratégique visant les services de santé afin de clarifier le moment opportun et la méthode pour la communication de renseignements sur les délinquants.</p> <p>Outre l'examen de la politique, le SCC a effectué des examens périodiques des dossiers de gestion de cas afin de s'assurer que les renseignements pertinents sur la santé sont fournis en conformité avec la politique. Les examens, qui étaient axés sur le caractère opportun et la pertinence du classement des renseignements, ont été menés tous les six mois durant deux ans au moyen d'une méthode d'échantillonnage.</p> <p>En plus de l'examen des dossiers de gestion de cas, les activités relatives à la planification des libérations et aux transfèrements ont été incluses dans le Rapport sur la conformité et les risques opérationnels (RCRO). Le RCRO est un outil de gestion interne qui permet de surveiller la mise en œuvre et la qualité des politiques internes et d'établir une culture de sensibilisation au risque au sein du SCC.</p> <p>La continuité des soins et la coordination de la communication de renseignements pertinents au personnel opérationnel quant aux libérations dans la collectivité demeurent une fonction importante des Services de santé.</p> <p>À l'automne 2019, le SCC a entrepris un projet d'amélioration de la qualité axé sur l'exhaustivité des renseignements fournis dans le cadre duquel il a cherché à savoir s'ils avaient été intégrés de façon</p>

adéquate dans la stratégie communautaire. Dix dossiers récents de libération dans la collectivité pour chaque mois, de septembre 2019 à avril 2020, ont été examinés dans le but de vérifier la continuité des soins et la communication de renseignements. Dans l'ensemble, les constatations suggéraient que le résultat souhaité (communication de tous les renseignements pertinents sur les soins de santé aux ALC chargés de l'élaboration du plan de libération et surveillance en temps utile des progrès par rapport à ce plan) est obtenu dans presque tous les cas. Plus précisément :

- 57 des 58 personnes ayant des besoins en soins de santé avaient un plan de libération documenté au moyen soit du formulaire de résumé des renseignements soit d'un rapport sommaire de libération;
- selon le graphique 3, de la documentation a été trouvée à l'appui des renseignements fournis aux ALC, à d'autres membres du personnel ou dans le milieu communautaire dans au moins 84 % de tous les cas examinés.

Dans presque tous les cas, on a mentionné que les besoins en santé étaient pris en compte dans la collectivité, mais des travaux seront entrepris pour renforcer l'efficacité de ce processus et assurer la clarté de la documentation sur la communication de renseignements, y compris la mise à jour des Lignes directrices intégrées sur les libérations et les transfèvements en vue de clarifier les exigences. Ces lignes directrices révisées mettront l'accent sur une approche axée sur la personne en matière de libérations et de transfèvements et favoriseront la continuité des soins, l'accès rapide aux services, une communication efficace, une coordination des soins et une prestation cohérente des services.